

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 4 (1866)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Celia dau bissa  
**Autor:** Favrat, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-178803>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ribles, beaucoup raconté leurs bons mots, leurs naïvetés effrontées, l'embarras cruel dans lequel ils mettent leurs parents en dévoilant, soit des petits secrets de ménage, soit des paroles imprudemment proférées à leurs oreilles enfantines, et tout en paraissant les blâmer jusqu'à un certain point, on ne laisse pas que de leur donner une trop grande importance en mettant au jour leurs aimables impertinences. Ceci est une conséquence naturelle du rôle actif que jouent les enfants d'aujourd'hui. Ils sont tellement en scène, ils tiennent une telle place dans le monde, ou plutôt dans leurs familles, qu'on est forcé de s'occuper d'eux.

Autrefois, à part de rares exceptions, les parents étaient les maîtres chez eux ; ils éduquaient et habillaient leur progéniture selon leur bon plaisir, sans consulter ses goûts et ses volontés. La défroque paternelle s'utilisait pour les garçons, et les filles étaient vêtues avec les reliques de leurs grand'mères ; le neuf était rare, les prétentions aussi. Quant à l'instruction, si l'on croyait remarquer quelque aptitude particulière chez un enfant, on le poussait dans cette voie sans s'inquiéter de son consentement ; le père *voulait*, et on n'eût pas pensé pouvoir aller contre sa décision. A présent ! n'allez pas vous imaginer que vos enfants voudront accepter des habits quelque peu antiques : les journaux de modes publient autant de toilettes pour les petits garçons et les petites filles que pour leurs pères et mères, pourquoi ne pas profiter des modèles offerts, pourquoi ne pas habiller les enfants comme des singes savants, ainsi que cela se voit tous les jours ? pourquoi ne pas les fagotter de manière à ce qu'on ne puisse deviner à quel sexe ils appartiennent ? Il nous souvient d'avoir, un jour de revue, examiné sur Montbenon une jeune créature de huit ans peut-être, qui nous paraissait être tantôt un garçon et tantôt une fille. Son costume était combiné de manière à tromper les plus clairvoyants, et après un examen assez long, nous ne pûmes rien décider au sujet du sexe.

Pour ce qui concerne l'instruction, on a pris l'habitude, maintenant, de consulter l'opinion des marmots. S'ils prétendent n'avoir point de goût pour telle ou telle branche d'étude, on se garde bien de les contredire. Et lorsqu'il ne leur convient pas, dans de certains jours, d'aller au collège, qu'ils se plaignent soit d'un mal imaginaire, soit de l'*injustice* criante des maîtres à leur égard, les parents (du moins il en est) les croient sur parole et poussent même le manque de bon sens jusqu'à blâmer les pauvres instituteurs, qui auraient au contraire tant besoin d'un appui moral pour les secouder dans leur rude tâche.

Combien y a-t-il de maisons où réellement c'est désagréable de faire une visite, toujours à cause du système adopté avec les enfants, qui devraient être expédiés ailleurs pour quelques moments, et sont là, bouche béante, avalant vos paroles, vous empêchant de dire autre chose que des banalités, se mêlant de la conversation et redressant même les faits racontés par leurs parents. Si le visiteur manifeste quelque désapprobation à ce sujet, on répond qu'il est *impossible* de se faire obéir ; que Louise, ou Charles, ou tout autre aime à être avec les grandes personnes, qu'il ne veut pas aller au lit avant papa et maman. Enfin, on réuss-

sit à faire détester ces charmants démons en leur cédant en tout, et en incommodant les étrangers de leurs sottises.

Autrefois, les petites demoiselles aimaient jouer au ménage, aux poupées, à la madame, souvent même jusqu'à quinze ans, et ces goûts les laissaient naïves enfants de leur âge. Aujourd'hui, dès neuf ou dix ans, elles commencent à penser qu'on les remarque, qu'on s'occupe d'elles, et les airs prétentieux vont leur train. — Les jeunes garçons parlent d'eux-mêmes et se donnent du *monsieur* ! Je suis monsieur un tel, disent-ils en se présentant. Ils attendent impatiemment les premiers poils de leur barbe future et sont aussi instruits que des hommes faits, sur une foule de choses qu'ils devraient ignorer complètement.

En voyant le progrès fâcheux, sous certains rapports, qui, depuis quelques années, a envahi la classe enfantine, nous nous demandons ce que verront ceux qui reviendraient ici-bas, dans un demi siècle seulement. Probablement, alors, les filles naîtront comme la déesse Minerve, âgées déjà de vingt ans et armées de pied en cap... de toutes les grâces imaginables ; tandis que les garçons arriveront avec une moustache, un lorgnon, une canne, un Grandson tout allumé, et un journal à la main. Quant aux parents, ils seront tellement glorieux de voir ces merveilles, qu'ils ne pourront trop se montrer esclaves, soumis et obéissants. Ce système est déjà en si bon chemin que... qui vivra verra.

S.

### Clia dau bissa.

Epei bein que vo z'ai dza ohiu clia z'ikie. Se vo la vollai tot parai, la vaitzé. L'è clia dè Pierro Tzambettaz qu'étaï z'alla veire sa fellie Marienne que l'étaï dein lè païs, en-de lé dè Lyon, pè Marseille que crayo. Stu Pierro l'arrai bô et bin pu garda sa fellie à l'ottò, car l'è tot retzo ; sein lo mein dè queinze pousè dé prà, que l'a ; l'heinverné adj chi vatze et onna cavalla, et l'a dei dépout pè la banqua, que diant. Mâ que vollai-vo, la fellie volliavè alla à maître ; n'a rein que clia fellie, l'a laicha fére. Fraimo que saraï mariâie se l'étaï restâie à l'otto, lo David au syndico que la reluqu'âvé tant.

Quand la Marienne fut via, Pierro coumeïngâ à s'einnoyi dè sa fellie ; cein lei fasai on gro vuido, et desai adj à sa fenna : Sé pa que i'é, m'einnouyo dè la Marienne. Et Pierro Tzambettaz, que n'étaï jamé z'alla plle liein que Dzenéva, au tire fédéra de ceinquant-ion, se décida à alla veire la Marienne, et que lei a cota grô, quand bin que lei avai dza dei tzemin dè fè. Lei a dou z'an pas pire, n'étaï pas grantein apri lo bounan.

Le prein on bissa dè barrâ bllu et bllan, que la Marienne lei avai fé po mettre l'aveina à la cavalla, quand l'allâvan veindre lè truffé et la granna à Losena ; lei fourré due tzemisé, dou pa dè tzausson, dou motschau dè catzetta, et lo vatelé via avoué la comotive. Cein va portant d'on trein dè la metzance, cliau tzemin dè fè : cein freinné, cein fusé, et pu n'e pas quiestion d'einmailli, faut être kie au pikolon.

L'è z'alla tot donna teria tankie à Lyon, iô l'a goûta

à la gâra, dein elliau traiteri qu'on lau dit dei bouffel, iô l'è que fâ tant tchê vivre, so dit Pierro Tzambettaz, sé chità à na granta trabllia, et pousé son bissa su na chôla découte lli, po qu'on ne lo lei robai pas. Se regalé bin : lei avai de la soup' ai fidés, dau routi, dau person, de la dauba, de la salarda ai reparau avoué de l'hareng et de la seoria, sein compta dei bistèques, dei pindzons, dau vin dè France et toté sorté de petits coucons po lo dessè. Guiéro fâ-t-e? que demandé, quand l'eut prau. — Houit frances, que lei dit lo sommeillé. — Houit frances po ei goûta? Hé! vo toze pi lo eou po dei bregands! E-io medzi po houit frances, dité vai.

— Na, mâ lei a lo bissa qu'è su la chôla, qu'a prai na plièce, cein fâ quattro frances po l'on, quattro frances po l'autro.

— Ah! cein fâ quattro frances po lo bissa qu'a prai na plièce et que n'a rein medzi! Atteinde-vo vui on bokenet.

Et Pierro Tzambettaz l'auvré son bissa, dépllye ion dè sè motschau, ein desein adi : Ah! mon bissa que n'a pas medzi pâiè assebin; tei m'n ami, dina-lè, dina-lè bin, tot è pahi. Et fourré dein lo bissa, lo routi, lè bistèque, la salarda, dou pindzons et dué assietè dè coucons.

— A-tou prau, ora? Et rattatzé son bissa.

Lo sommeillé lei fasai dai gets coumein dei seillons, mâ l'eut biau fére, Pierro Tzambettaz lo laissa vouaiti et lei dese dinse en saillessein : Acuta, su Vaudois mè, et poui se t'a okie a dere, su kie.

N'è-t-e pas que l'è onco on crâno, Pierro Tzambettaz?

L. FAVRAT.

Parmi les questions soulevées par la révision de la constitution fédérale, celle qui a rencontré le moins de sympathie dans notre canton est celle qui devait accorder aux Confédérés *les mêmes droits qu'aux citoyens du canton*. Il est assez curieux de jeter un coup d'œil en arrière et de voir le chemin que nous avons parcouru depuis un siècle pour faciliter l'établissement de ceux que l'on considère comme *étrangers* à l'endroit où ils viennent élire domicile. La pièce suivante est le procès-verbal des délibérations qui eurent lieu dans une commune du Gros-de-Vaud pour accorder le droit d'habitation, non pas à un étranger, ou à un Suisse d'un autre canton, mais à un bourgeois de l'une des communes du Pays-de-Vaud. On verra que les formalités, comme les temps, ont bien changé depuis trois-quarts de siècle.

« Le 15<sup>e</sup> Juillet 1786. Les Gouverneur et Communier de..... assemblent cest pressenter le Sr M..... de C..... Requerant le dit Sr Comunier de vouloirs le recevoirs pour abitant Endittes Communes ce quayant. Èté mis en délibération vù les témoignages qu'il a produit lon bien voulus recevoirs sur les Condition suivantes savoires qu'il payeras a la ditte Communes par année dix florins et sil voulois tenir quelques bêtes p<sup>r</sup> faire paturé sur les paquier commun il payeras suivant la teneur du Reiglement souverain sil envoie des Enfans a lecole du règent il payeras aussi il payeras p<sup>r</sup> la censes du four demis q<sup>ron</sup> de bled il fera les Comun comme les autre Comunier sil arivoit qui lyüs du mé-

contantement Entre la comune et le dit M..... la Comunes seras endroit de le faire sortir du village pour fois de quoy le dit Sr M..... a signé. »

(Signature)

On fait grand bruit à l'heure qu'il est de transport de dépêches par des conduits souterrains qui jouent le rôle de sarbacanes; on va même, dit-on, doter Lausanne d'un chemin de fer dans lequel les voyageurs seront soufflés à destination comme les gamins lancent des pois.

Si l'application est récente, l'invention en est vieille. Dans la dernière séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, M. l'ingénieur Guillemin a communiqué une note intéressante extraite du Dictionnaire encyclopédique des amusements des sciences mathématiques et physiques, publié à Paris en 1792, et qui montre l'ancienneté de cette invention.

» J'ai mis la réponse dans une boîte ronde de liège « que j'ai jetée dans un petit tuyau souterrain, dont « une extrémité va aboutir au pavillon. Faisant alors « usage d'un grand soufflet, pour produire dans ce « tuyau un vent impétueux, j'ai poussé la boule de « liège dans le pavillon, avec toute la rapidité que vous « communiquez à des fèves ou à des pois, quand vous « les lancez pour tuer les oiseaux, en soufflant dans « une sarbacane. »

» L'expérience prouve qu'on peut pousser ainsi la boule de liège jusqu'à six lieues. »

### Les cerises du Vallon de Gueuroz<sup>4</sup>.

#### III

Tel était le métier que faisait le mari de Rose-Tonie et qu'il avait appris de son père, lequel l'avait appris de l'aïeul et ainsi de suite, aussi loin que les souvenirs permettaient de remonter. À force de travailler, il avait réussi à mettre de côté quelques sous, qu'il employa sagement à arrondir l'héritage paternel. Ce n'était auparavant qu'un chalet, avec un *plantage* de quelques toises, et un champ que l'on cultivait en pommes de terre; il s'augmenta d'un pré pouvant suffire à l'entretien d'une des petites vaches du pays, et sur lequel se trouvaient plusieurs arbres fruitiers, entre autres des cerisiers en bon état. Cette acquisition se fit le 6 juillet 1835, et la date n'en fut point oubliée, car c'était pour la famille un événement plus rare et plus considérable que les crues du torrent. Depuis plusieurs générations, elle n'avait eu un pareil bonheur. Elle sortait par là d'un état bien voisin de la misère, puisqu'il eût suffi d'une maladie ou d'un accident, et de quelques semaines de chômage forcé, pour jeter toute la maison dans un grand embarras. Maintenant, en cas pareil, on aurait au moins du lait pour se nourrir; encore un pré pareil, de quoi entretenir une seconde vache, et c'était presque la richesse. En continuant à travailler comme par le passé et à vivre avec une scrupuleuse économie, on pouvait, Dieu aidant, en arriver là en dix années. Rose-Tonie et son mari en firent un jour le calcul, et dès lors ce fut le dernier terme de leur ambition, leur rêve favori et sans cesse caressé, leur pensée de tous les instants. Ils travaillaient donc avec une ardeur toujours croissante, lorsqu'un double malheur vint changer la face des choses. En octobre 1835, à quinze jours de distance, le beau-père et le mari périrent dans le Trient.

Rose-Tonie aimait tendrement son mari. Néanmoins elle ne

(4) Extrait de : *Les Alpes suisses*, par Eug. Rambert, 1 vol. in-12, prix : 3 fr. 50 cent., chez J. Chervilie, librairie à Genève.